

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2375



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2375 modifiant le règlement numéro 28 concernant *l'établissement d'un régime d'assurance collective*, afin d'inclure les membres du conseil municipal au régime d'assurance collective.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 12 février 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate